

COMPTE RENDU

Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir :

- Monsieur URAS                      à        Monsieur JEAN
- Monsieur BOUKERCHE            à        Monsieur AYME
- Madame GROSSO                    à        Madame JEAN
- Monsieur VILLEVIEILLE        à        Madame CADVILLE
- Madame JUNG                        à        Monsieur HANNON

Il est fait lecture du procès-verbal du Conseil Municipal du 13 AVRIL 2017 qui est approuvé à l'unanimité.

Puis il est fait lecture des décisions prises depuis le dernier Conseil Municipal.

- La séance débute par la présentation du diagnostic agricole.

**1. Approbation d'une convention avec l'association les Zouzous**

Rapporteur : Madame RICARD

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve la convention avec l'Association « LES ZOUZOUS » pour une durée d'un an du 1<sup>er</sup> Janvier 2017 au 31 Décembre 2017. Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**2. Approbation d'une convention avec l'association les Colibris**

Rapporteur : Madame RICARD

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve la convention avec l'Association « Les Colibris » pour une durée d'un an du 1<sup>er</sup> Janvier 2017 au 31 Décembre 2017. Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**3. Approbation d'une convention avec le Festival International de Piano**

Rapporteur : Madame RICARD

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la convention avec le Festival International de Piano pour une durée d'un an du 1<sup>er</sup> Janvier 2017 au 31 Décembre 2017. Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**4. Approbation d'une convention de partenariat culturel « SAISON 13 » avec le Département**

Rapporteur : Madame RICARD

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve la convention de partenariat culturel sur le dispositif « Saison 13 » avec le Département des Bouches-du-Rhône. Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

## **5. Régie périscolaire – Annulation d'un titre de recette**

Rapporteur : Madame REY-MARTINEZ

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'annuler le titre de recette N° 101 bordereau 11 du 28 Février 2017 pour un montant de 15,50 euros établi sur l'exercice budgétaire 2017. Charge le Directeur Général des Services à réaliser les démarches nécessaires à l'exécution de la présente décision.

## **6. Charte de soutien à l'activité économique de proximité**

Rapporteur : Monsieur JEAN

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve la charte de soutien à l'activité économique de proximité, telle qu'elle est présentée. Autorise Monsieur le Maire à signer ladite charte.

## **7. Rapport annuel 2016 – gestion de l'exploitation du restaurant du Village de Vacances du Hameau de la Baume**

Rapporteur : Monsieur JEAN

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel pour l'année 2016 présenté par la SARL « FALEX » pour la gestion de l'exploitation du restaurant du Village de Vacances du Hameau de la Baume. Dit que la présente délibération ainsi que le rapport susvisé seront transmis au Préfet du Département des Bouches-du-Rhône.

## **8. Demande de reclassement de la Commune en Station de Tourisme**

Rapporteur : Monsieur JEAN

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve la demande de reclassement de la Commune en « Station de tourisme ». Approuve la mise en place des conditions nécessaires à ce reclassement. Approuve le reclassement de son Office de tourisme en catégorie I, et sa mise en concordance avec les conditions de la grille nationale de classement des Offices de tourisme. Approuve la demande de classement du Hameau de la Baume.

## **9. Délibération relative à la modification du Budget Principal de la Commune suite aux préconisations de la Chambre Régionale des Comptes**

Rapporteur : Monsieur SERRUS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (24), (R. Villevieille, MT Cadville, M. Jung, W. Hannon, R. Postiaux) n'ayant pas pris part au vote, accepte les préconisations de la Chambre Régionale des Comptes et DECIDE DE RECTIFIER le budget principal selon les propositions présentées. Dit qu'à la suite des modifications proposées, il résulte que la section de fonctionnement est en équilibre en recettes et en dépenses à 7 134 049.37 €. Dit qu'à la suite des modifications proposées, il résulte que la section d'investissement est en équilibre en recettes et en dépenses à 13 798 989.19 €

## **10. Délibération relative à la modification du Budget annexe de la Baume suite aux préconisations de la Chambre Régionale des Comptes**

Rapporteur : Monsieur SERRUS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (24), (R. Villevieille, MT Cadville, M. Jung, W. Hannon, R. Postiaux) n'ayant pas pris part au vote, les préconisations de la Chambre Régionale des

Comptes et DECIDE DE RECTIFIER le budget annexe de la Baume conformément aux propositions précitées. Dit qu'à la suite des modifications proposées, le montant des dépenses d'exploitation du budget annexe 2017 s'établit à 344.050,79 € et celui des recettes de même type à 351.143,00 €. Dit que la section d'investissement du budget annexe 2017 est inchangée.

**11. Approbation d'une convention de groupement de commandes avec le CCAS dans le cadre de la passation et de l'exécution d'un marché de fournitures de produits d'hygiène et d'entretien et d'articles de droguerie**

Rapporteur : Monsieur SERRUS

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de produits d'hygiène, d'entretien et d'articles de droguerie, annexée à la présente délibération. Décide d'adhérer au groupement de commandes. Autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement joint en annexe et à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération. Autorise Monsieur le Maire à prendre toute mesure utile pour la passation, la publication, la signature, la notification et l'exécution du marché ainsi que ses éventuelles modifications. Dit que les crédits correspondants sont prévus au budget.

**12. Modification de la délibération N° 33/17 du 23 Mars 2017 relative à la demande de subvention auprès du Conseil Départemental 13 pour la sécurisation des sites scolaires et périscolaires (Maison de l'Enfance et Cuisine Centrale)**

Rapporteur : Monsieur AYME

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve l'opération sécurisation des sites scolaires et périscolaires (Maison de l'Enfance et cuisine centrale) dont le montant est estimé à 36.549,00 € HT soit 43.858,80 € TTC.

Approuve le plan de financement suivant :

- Conseil Départemental	80 %	29 238,00 €
- Autofinancement commune	20 %	7.311,00 € (+ 7.309,80 € de TVA)

Sollicite auprès du Conseil Départemental des Bouches du Rhône, une subvention de 80 %. Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune, opération 387 2017a, article 2135.

**13. Vente de la parcelle cadastrée AK 194 située 4 Rue de la Résistance à Madame YVORA Stéphanie**

Rapporteur : Monsieur SERRUS

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve la cession de la parcelle AK 194, d'une superficie totale de 31 m<sup>2</sup> au profit de Madame YVORA Stéphanie au prix de 69 000 € HT étant précisé qu'à cette somme s'ajoutent les honoraires de l'agence immobilière d'un montant de 5 000 € ainsi que les frais d'actes notariés qui seront également à la charge de l'acquéreur. Désigne l'Office Notarial de La Roque d'Anthéron pour établir l'acte de vente correspondant. Autorise Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 2 JUIN 2017

Le Maire :  
  
Jean Pierre SERRUS